

LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU PORT, DE LA CONCESSION DES MOUILLAGES ET D'EQUIPEMENTS LEGERS DE LA COMMUNE DU BONO

La commune du Bono porte une attention particulière au respect de l'environnement. C'est pourquoi elle s'est engagée depuis le 27 mars 2023 dans une démarche de certification « Ports Propres » Pour l'ensemble de son domaine public maritime.

NOUS NOUS ENGAGEONS A :

- nous conformer aux exigences réglementaires
- intégrer la dimension environnementale dans chacune de nos activités
- former et sensibiliser nos personnels
- sensibiliser les plaisanciers et visiteurs sur l'ensemble de son domaine public maritime
- contribuer à une dynamique régionale de respect et de mise en valeur de notre patrimoine terrestre et maritime.
- nous inscrire dans une démarche d'amélioration continue

NOS ACTIONS ENVIRONNEMENTALES :

- Collecter et traiter les déchets ménagers et spécifiques à l'usage du port
- Encourager le tri des déchets par une signalétique adaptée
- Mettre en place des moyens de lutte contre les pollutions chroniques et accidentelles
- Maîtriser la consommation d'eau et d'énergie
- Proposer des moyens de collecte des eaux usées et de fond de cale
- La commune est certifiée zéro-physto
- Nous nous sommes dotés d'un atlas de la biodiversité communale
- La commune est adhérente du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

Fait à Le Bono, le 24 juillet 2024

Le Maire

Yves Drévès

